

Convenio: CONICYT CPU CRUCH 1999

Convenio marco de cooperación académica entre la Conferencia de Presidentes de Universidades CPU y el Consejo de Rectores de Universidades Chilenas CRUCH

[16/04/2007]

Descripción

Les institutions s'engagent à étudier en commun et avec les différents organismes compétents (entre autres : MAE, MÉNRT, ECOS-Sub en France et RREE, MINEDUC, CONICYT, AGCI, MECESUP au Chili), la mise en oeuvre d'échange de doctorat et de post-doctorat, incluant les doctorats en co-tutelle, et les mécanismes de financement correspondants.

Instituciones involucradas

Commission Nationale de Recherche Scientifique et Technologique (CONICYT), Conférence Des Présidents D'Université (CPU), Conseil Des Recteurs Des Universités Chiliennes (CRUCH).

Fecha firma

- 06 - 1999

Objetivo

Les établissements d'enseignement supérieur des deux pays s'engagent à:

- # développer les doctorats en co-tutelle.
- # développer ensemble des formations doctorales au Chili.
- # organiser des échanges de chercheurs post-doctoraux, en ayant recours aux différents organismes multilatéraux, bilatéraux ou nationaux chargés de développer ce type d'échanges.
- # faire bénéficier les étudiants concernés par ces programmes d'échanges des mêmes droits et avantages que les autres étudiants.
- # dispenser du paiement de droits d'inscription les étudiants inscrits dans le cadre des programmes d'échange correspondants.

Firmantes

Pour la Conférence des Présidents d'Université
Gerard Binger

Pour le Conseil des Recteurs des Universités Chiliennes
Alfonso Muga Naredo

Documentos Relacionados

convenio (document/pdf)
Convenio CONICYT CPU CRUCH 1999